



MUNICIPALITÉ DE  
*Mansfield-et-Pontefract*

300, RUE PRINCIPALE  
MANSFIELD (QUÉBEC)  
J0X 1R0

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Pontiac  
Municipalité de Mansfield

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement  
numéro 2022-008 modifiant le règlement 198-2004 relatif au  
zonage**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 août 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-008 intitulé « *Règlement numéro 2022-008 modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 édictant le règlement de zonage.* »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 août 2022, à 18:30h, à l'Hotel de Ville. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2022-008 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 2022-008 peut être consulté au bureau municipal, situé au 300, rue Principale, Mansfield de 8h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi et de 8h à 12h le vendredi.
4. Le projet de règlement numéro 2022-008 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les dispositions du projet de règlement numéro 2022-008 concernent les zones 33RC, 35RC, 45RC, 46RC ET 57AG.

Donné à Mansfield, ce 4 août 2022.

*Eric Rochon*

---

**Eric Rochon, Directeur général et Secrétaire-trésorier**